

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 295/02

ÉFAI – 020648 – ASA 31/066/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE / CRAINTES DE « DISPARITION »

NÉPAL

Chandra Bahadur Choudari (h), 18 ans, agriculteur

Londres, le 30 septembre 2002

Selon des informations récemment recueillies par Amnesty International, Chandra Bahadur Choudari a été arrêté le 27 août par des membres des forces armées alors qu'il se trouvait à son domicile, dans le Comité de développement des villages de Dhipur (district de Dang, région du Moyen-Ouest). On ignore où il se trouve actuellement et il est à craindre que sa sécurité ne soit menacée.

Selon certaines sources, Chandra Bahadur Choudari et sa mère venaient de rentrer chez eux, dans le village de Tehara, après avoir travaillé dans les champs, quand huit individus armés les ont abordés. Ceux-ci portaient, semble-t-il, l'uniforme des membres du Parti communiste népalais (PCN) maoïste. Ils ont déclaré qu'ils étaient des militants maoïstes de retour d'Inde, et qu'ils désiraient parler à Chandra Bahadur Choudari parce qu'ils savaient qu'il était également maoïste. Chandra Bahadur Choudari et sa mère ont répondu qu'ils étaient agriculteurs et qu'ils n'avaient rien à voir avec le mouvement maoïste. Les huit individus ont alors indiqué qu'ils étaient en réalité des membres de l'armée, et ont accusé Chandra Bahadur Choudari et sa mère de mensonge. Ils auraient ensuite traîné Chandra Bahadur Choudari hors de la maison. La mère de celui-ci les a suivis en les suppliant de ne pas emmener son fils. Les individus auraient menacé de les tuer tous les deux, et auraient attaché la mère de Chandra Bahadur Choudari à un arbre afin de l'empêcher de les suivre. Chandra Bahadur Choudari a ensuite été emmené de force vers une destination inconnue. Des proches sont allés s'enquérir de son sort au commissariat local et auprès des forces armées, mais la police comme l'armée ont affirmé qu'il n'avait pas été arrêté.

Selon ses proches, Chandra Bahadur Choudari a été recruté de force par le PCN maoïste il y a environ dix mois. Au bout d'une vingtaine de jours, il s'est enfui et a regagné son foyer.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International est préoccupée par la détérioration de la situation des droits humains au Népal depuis que le Parti communiste népalais (PCN) maoïste a déclaré une « guerre populaire », au début de l'année 1996. Les inquiétudes de l'organisation se sont avivées lorsque l'armée a été déployée et l'état d'urgence décrété, fin novembre 2001. Depuis lors, le nombre de cas d'exécutions illégales, de « disparitions », d'actes de torture et d'arrestations et détentions arbitraires portés à la connaissance de l'organisation a considérablement augmenté. Jusqu'à présent, les autorités n'ont pas donné d'instructions strictes aux forces de sécurité pour les inciter à respecter les droits humains, et n'ont pas pris de mesures adaptées contre les responsables présumés des violations signalées. Amnesty International a également recueilli de nombreuses informations faisant état de graves exactions imputables au PCN maoïste.

Bien que la période d'état d'urgence soit arrivée à son terme à la fin du mois d'août et que celui-ci n'ait pas été prorogé, les forces de sécurité disposent encore de pouvoirs considérables en vertu de la Loi relative à la prévention et à la répression des activités terroristes et déstabilisatrices, qui est entrée en vigueur en avril 2002. Elles peuvent notamment procéder à des interpellations sans mandat d'arrêt et maintenir des suspects en garde à vue pendant une période pouvant aller jusqu'à soixante jours. Dernièrement, au cours d'une visite au Népal, des délégués d'Amnesty International ont constaté qu'un grand nombre de personnes étaient détenues illégalement dans des casernes dans tout le pays, et se voyaient priver du droit d'entrer en contact avec leur famille, de consulter un avocat ou de recevoir la visite d'un médecin.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité de Chandra Bahadur Choudari, un agriculteur qui aurait été arrêté par les forces de sécurité le 27 août dans le district de Dang ;

– exhortez les autorités à révéler l'endroit où se trouve cet homme ;

– demandez instamment aux autorités de veiller à ce que Chandra Bahadur Choudari ne soit pas torturé ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements au cours de sa détention ;

– exhortez les autorités à l'autoriser immédiatement à recevoir la visite de ses proches, à consulter un avocat et à bénéficier des soins médicaux éventuellement requis par son état de santé, et ce de façon régulière ;

– demandez que Chandra Bahadur Choudari soit libéré immédiatement et sans condition, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction prévue par la loi.

APPELS À :

Premier ministre :

Rt Hon Sher Bahadur Deuba
Prime Minister
Office of the Prime Minister
Singha Durbar, Kathmandu
Népal

Télégrammes : Prime Minister, Kathmandu, Népal

Fax : +977 1 227 286 (L'obtention de cette ligne peut s'avérer difficile. Merci de vous montrer persévérant.)

Formule d'appel : *Dear Prime Minister*, / Monsieur le Premier ministre,

General Katwal
Secretary, National Security Council
Singha Durbar
Kathmandu
Népal

Télégrammes : Secretary, National Security Council, Kathmandu, Népal

Fax : +977 1 225 869

Formule d'appel : *Dear General*, / Mon Général, (si c'est un homme qui écrit) **ou** Général, (si c'est une femme qui écrit)

COPIES aux représentants diplomatiques du Népal dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 11 NOVEMBRE 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*